



## Entrée en maison de retraite de ma mère

-----  
Par david41

bonjour, ma mère doit rentrer en maison de retraite, mon père est décédé en 2015, j'ai 1 frère et 1 soeur, ma soeur veut venir habiter la maison. est ce qu'elle à le droit ? est ce qu'elle besoin de mon accord et celui de mon frère?  
de mon côté je souhaite vendre la maison. est ce que j'ai un recours?  
merci.

-----  
Par ESP

Bonjour

Aucun de vous 3 ne peut disposer de la maison de votre mère, l'habiter ou la vendre tant que celle-ci ne vous donne pas ce droit.

-----  
Par david41

merci pour votre réponse.  
le soucis c'est que ma soeur veut habiter la maison sans aucun accord.  
est ce qu'il y 'a un recours pour éviter ça?  
merci.

-----  
Par ESP

Bien sûr, mais c'est à la propriétaire d'agir, à moins que vous ne soyez en indivision.  
Dans ce cas,il reviendrait à l'appréciation souveraine des juges du fond de déterminer si l'usage et la jouissance d'un bien indivis par un indivisaire sont compatibles avec les droits des autres indivisaires.